

**Permanence Psychologique dans le cadre de l’aide aux victimes**

Ses missions :

* Développer la prise en charge des victimes dès que possible après l’agression ou l’évènement conflictuel.
* Contribuer au soutien psychologique nécessaire pour appréhender l’avenir.

Ses permanences :

* Avec rendez-vous

Tous les vendredis de 9h – 12h et 13h30 - 17h30 à la maison de la Justice et du Droit du Val de Seine.